

Français > Vivre ensemble > Familles > **Mariage, naissance, décès**

Mariage, naissance, décès

Pour ces étapes importantes de la vie, l'approche est différente dans chaque pays. La Suisse a aussi ses particularités.

Pour décrire la situation familiale, on parle **Zivilstand** ([🔗 Situation de famille](#)) en Suisse.

L'office responsable du mariage, des naissances et des décès s'appelle **Zivilstandsamt** ([🔗 Le bureau de l'état civil certifie les naissances, les mariages, les partenariats et les décès](#)).

Voici ce que vous devez savoir sur le mariage, l'accouchement ou le décès :

Mariage

Pour le mariage, **Zivilstandsamt** ([🔗 Le bureau de l'état civil certifie les naissances, les mariages, les partenariats et les décès](#)) exige les documents suivants :

- Carte d'identité familiale
- Confirmation d'établissement
- Justificatif d'identité
- Acte de naissance

Les documents manquants peuvent être obtenus auprès du bureau compétent :

[> commander des documents d'état civil](#)

Mariage à l'étranger

Avant de vous marier, renseignez-vous sur les documents requis auprès de l'office de l'état civil et de **Zivilstandsamt** ([🔗 Le bureau de l'état civil certifie les naissances, les mariages, les partenariats et les décès](#)) compétent à l'étranger. Après le mariage, l'ambassade de Suisse transmet tous les documents à la Suisse.

Un mariage purement religieux sans certificat d'un office officiel n'est pas reconnu en Suisse.

Pour entrer dans le pays en tant que couple marié, veuillez vous adresser à **Migrationsamt** ([🔗 Autorité pour les migrations](#)) ou à l'ambassade de Suisse.

Vous trouverez de plus amples informations auprès **Zivilstandsamt** ([🔗 Le bureau de l'état civil certifie les naissances, les mariages, les partenariats et les décès](#)) résidence :

[🔗](#) Annuaire du canton de Saint-Gall

Naissance

Vous devez déclarer la naissance de votre enfant à **Zivilstandsamt** ([🔗 Le bureau de l'état civil certifie les naissances, les mariages, les partenariats et les décès](#)) dans les 3 jours suivant la naissance.

Habituellement, c'est l'hôpital ou la maison de naissance qui fait le rapport. Dans le cas d'une naissance à domicile, vous, en tant que parents, effectuez l'enregistrement dans les 3 jours. Vous aurez besoin de votre carte d'identité familiale ainsi que d'une pièce d'identité officielle.

L'acte de naissance est délivré par **Zivilstandsamt** ([🔗 Le bureau de l'état civil certifie les naissances, les mariages, les partenariats et les décès](#)).

[🔗](#) Annuaire du canton de Saint-Gall

Mort

Si une personne décède à la maison, avisez immédiatement un médecin. Le médecin délivrera un certificat de décès.

Déclarez ensuite le décès à [Zivilstandsamt](#) ([📍 Le bureau de l'état civil certifie les naissances, les mariages, les partenariats et les décès](#)). Là, vous recevrez l'acte de décès pour le déclarer aux compagnies d'assurance, aux banques, aux compagnies d'assurance maladie.

Si vous avez des questions concernant les funérailles, veuillez contacter le [Zivilstandsamt](#) ([📍 Le bureau de l'état civil certifie les naissances, les mariages, les partenariats et les décès](#)), un salon funéraire et le service pastoral.

Liste de contrôle de la mort

[📄](#) Annuaire du canton de Saint-Gall



Avez-vous besoin d'une apostille ou d'une légalisation ? ⚠️

La Chancellerie d'Etat de Saint-Gall certifie les documents du canton de Saint-Gall dont vous avez besoin pour l'étranger. Commandez l'apostille dans la boutique en ligne avec sélection du pays et de la langue souhaités.

Points de contact

Trouvez le bon point de contact, le bon conseil ou la bonne autorité dans votre région: [Points de contact](#)

© 2024 Informationsplattform für Zugewanderte im Kanton St.Gallen